



## Décoration florale

A retourner au service Urbanisme & Travaux au minimum 7 jours avant la manifestation

Société organisatrice : .....

Adresse : .....

Personne de contact : .....

E-mail : .....

☎ et/ou Natel : .....

Date de la manifestation : .....

Lieu de manifestation : .....

Horaires de la manifestation : .....

Type de manifestation (soirée, vente, etc.) : .....

### Tarif de décoration de locaux avec plantes communales

Type de sociétés et type d'activités	Taxe de base	Taxe complémentaire à la taxe de base		Prêt de plantes Sans transport
<i>Cocher ce qui convient</i>	Décoration de base	Décoration complémentaire	Décoration intense	Nombre
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> USL – activités de soirées annuelles ou sportives (régulières et non lucratives)	gratuit	100.–	Selon heures effectives mais au minimum Fr. 100.– supplémentaires à rajouter à la taxe de base et à la taxe complémentaire.	gratuit
<input type="checkbox"/> USL – activités à but lucratif (loto – souper de soutien, etc.)	80.–	180.– (soit au total 260.–)		
<input type="checkbox"/> Sociétés hors USL <input type="checkbox"/> Sociétés ou entreprises privées <input type="checkbox"/> Expositions publiques lucratives <input type="checkbox"/> Assemblées – congrès <input type="checkbox"/> Banquets	100.–	200.– (soit au total 300.–)		
<input type="checkbox"/> Armée <input type="checkbox"/> Expositions publiques non lucratives	100.–	200.– (soit au total 300.–)		
<input type="checkbox"/> Ecoles <input type="checkbox"/> Ecoles professionnelles <input type="checkbox"/> Organismes publics : (PC – Police, Coreb, etc.)	gratuit	100.–		
<input type="checkbox"/> Grandes manifestations extraordinaires (comptoir – fêtes cantonales, etc.)	Selon heures effectives. Facturation selon décision municipale.			

A compléter par les services concernés :

Adopté en séance de Municipalité, le .....

Ordre donné par : ..... Date de l'ordre : .....

Informations diverses : voir au verso

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tarif y compris préparation et transport.

Si arrosage nécessaire : à charge de l'organisateur de la manifestation (Fr. 65.-/heure/pers.)

### Définition de la décoration :

Décoration de base	:	1 à 15 caisses ou pots
Décoration complémentaire	:	16 à 30 caisses ou pots
Décoration intense	:	plus de 30 caisses ou pots

### Locaux concernés :

- Locaux communaux ou lieux publics
- Locaux de l'armée
- Ecoles
- Maison de paroisse protestante ou catholique
- Casino Stand
- Cantines gérées par des sociétés de l'USL

### Prêt de plantes :

Les plantes prêtées qui ont subi des dommages seront facturées.

Aucune décoration communale ne sera mise en place dans les locaux privés.